

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des budgets

21.9.2006

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Exécution du budget du Parlement européen pour l'année 2006

Veillez trouver, en annexe, la proposition de virement de crédits C21 – exercice 2006.

DIRECTION GÉNÉRALE
DES POLITIQUES INTERNES

M. Janusz LEWANDOWSKI
Président de la commission des budgets

Objet: demande de virement de crédits C21 - exercice 2006

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles 24 et 43 du règlement financier du 25 juin 2002, vous voudrez bien trouver, en annexe, une demande de virement de crédits.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre ce projet à votre commission, dans la mesure du possible, lors de sa réunion du 10 octobre 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

Josep BORRELL FONTELLES

Annexe: demande de virement de crédits C21/2006

I. DESCRIPTION

Virement de crédits C21/2006

Du: chapitre 101 «Réserve pour imprévus»:
600 000 EUR

Au: sous-poste 2024/03 «Consommations énergétiques: Bruxelles»:
600 000 EUR

II. SITUATION DES CRÉDITS: sur la base de la situation Finics du 20 septembre 2006

Crédits initiaux. ± BRS ± virements	Engagements contractés	Paiements effectués	Crédits disponibles avant virement proposé	Montant du virement proposé	Crédits disponibles après virement proposé
<u>DONNEUR(S)</u>					
Chapitre 101 «Réserve pour imprévus»					
13 175 813					
- 1 637 658	C1				
1 003 317	C6				
- 3 200 000	C10				
- 590 000	C15				
- 107 000	C16				
- 108 000	C17				
- 336 420	Virement en suspens				
8 200 052	0	0	8 200 052	- 600 000	7 600 052
TOTAL POSTE(S) DONNEUR(S)				- 600 000	
<u>RECEVEUR(S)</u>					
2024/03 «Consommations énergétiques: Bruxelles»					
5 687 208	5 612 458	3 728 743	74 750	+ 600 000	674 750
TOTAL POSTE(S) RECEVEUR(S)				+ 600 000	

III. JUSTIFICATION

2024/03 «Consommations énergétiques: Bruxelles»

+ 600 000 EUR

1. Les crédits visés par ce sous-poste sont destinés à couvrir, notamment, les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.
2. Le montant alloué à ce sous-poste dans le budget 2006 s'élève à 5 687 208 EUR.

La présente proposition a pour objet de demander le virement de 600 000 EUR du chapitre 101 «Réserve pour imprévus» au sous-poste 2024/03 «Consommations énergétiques: Bruxelles» pour permettre au Parlement de couvrir les dépenses supplémentaires en énergie à Bruxelles en raison de l'augmentation de la consommation énergétique et de la forte hausse des prix.

3. Le budget 2006 a été élaboré sur la base des dépenses encourues en 2004. Entre-temps, le prix de l'énergie a augmenté en Belgique en raison de l'introduction d'un marché libre et, bien entendu, d'une forte hausse du prix de base du pétrole.
4. Le prix de l'électricité a augmenté de 39,14 %, passant de 6,1355547 cent/kWh en 2004 à 8,5367105 cent/kWh en 2006. Dans le même temps, le prix du gaz a grimpé de 51,73 %, passant de 2,194716 cent/kWh à 3,3301169 cent/kWh. Ces hausses sont plus élevées que prévu au moment où le budget 2006 a été élaboré.
5. En outre, les fluctuations de température en raison des conditions climatiques extraordinaires aux mois de mai, juin et juillet de cette année ont fortement accru la consommation énergétique de l'institution. Les dépenses de 2006 pour ces 3 mois uniquement ont montré une hausse de 517 000 EUR par rapport à 2004, et de 310 000 EUR, par rapport à 2005.
6. Afin de couvrir les dépenses supplémentaires, une hausse de 600 000 EUR de la ligne budgétaire en question est demandée.
7. Le montant est disponible au chapitre 101 «Réserve pour imprévus» et peut être prélevé à cet endroit.
8. *Dans ces circonstances, il est proposé que 600 000 EUR soient transférés du chapitre 101 «Réserve pour imprévus» au sous-poste 2024/03.*

IV. DEMANDE DU/DES ORDONNATEUR(S) DÉLÉGUÉ(S) RECEVEUR(S)

Nicolas RIEFFEL

Signature:

Date:
